

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize le 5 décembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2016

Présents : Jacques BIDLUN – Béatrice MULLER - Gérard BARBÉ – Marie-Thérèse ANDRON - Alfred AUGEREAU - Claudine PERTUISOT - Nicole PRADIER - Bernard AUGEREAU - Gilles ANNE- Gladys MOONEY

Absents excusés : - Bernard ESCHENBRENNER (procuration Alfred AUGEREAU) - Sylvie VERGARA (procuration à Béatrice MULLER) - Alain PONTENS - Christine GRASS (procuration Jacques BIDLUN) - Dominique MIQUAU

Secrétaire : Gladys MOONEY

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2016</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 94-12-2016	Marché de travaux renouvellement de réseau eau potable Route de Soulac	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 95-12-2016	Autorisation pour l'engagement de certaines dépenses d'investissement en 2017 avant le vote du budget primitif – Budget général	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 96-12-2016	Autorisation pour l'engagement de certaines dépenses d'investissement en 2017 avant le vote du budget primitif – Budget eau et assainissement	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 97-12-2016	Rapport d'activités 2015 d'ERDF et EDF	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 98-12-2016	Avenant convention école / cinéma	<i>Rapporteur G. MOONEY</i>
Questions diverses		

• **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Melle Gladys MOONEY est nommée secrétaire de séance.

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07/11//2016**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2016. Aucune observation n'est formulée : le procès-verbal du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

D/ 94-12-16 – Marché de travaux renouvellement de réseau eau potable Route de Soulac

Le conseil municipal a pris la décision de renouveler la vieille canalisation en fonte à l'origine du développement du phénomène d'eaux rouges située route de Soulac sur le secteur des Huttes.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la Lyonnaise des Eaux qui a établi le dossier de consultation des entreprises.

Le marché a été découpé en trois tranches :

- **Une tranche Ferme** : de 529 ml de long, entre la limite avec la commune de Soulac-sur-Mer et l'avenue de l'Europe, au niveau de l'entrée de la déchetterie.

- **Une tranche Conditionnelle 1** : de 452 ml de long en fouille, depuis l'intersection entre les deux RD 1E4 et RD 1215 jusqu'à l'intersection de la « bouée » (en direction du centre bourg). La traversée sous RD 1215 sera réalisée par forage dirigé sur 182 ml.
- **Une tranche Conditionnelle 2** : de 782 ml de long, depuis l'impasse des Sardiniers jusqu'à l'intersection entre les deux RD 1E4 et RD 1215.

Le renouvellement complet des branchements existants jusqu'au compteur, y compris tube allonge et bouche à clé, soit en fouille ouverte soit par fonçage à la fusée en traversée de chaussée, avait été présenté en option obligatoire pour chaque tranche.

Trois entreprises ont soumissionné.

Après examen des offres, la commission des MAPA a décidé :

- De ne pas retenir les options proposées par le maître d'œuvre
- De retenir la proposition de l'entreprise LACROIX associée à SOGEA pour un montant de 364 194.84 € H.T. (437 030.21 € TTC),

Les crédits nécessaires sont prévus au budget eau et assainissement 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue.

D / 95-12-16 - Autorisation pour l'engagement de certaines dépenses d'investissement en 2017 avant le vote du budget primitif - Budget général

Afin de ne pas différer les règlements des dépenses d'investissement avant le vote du B.P 2017, (en principe Avril), il est nécessaire d'autoriser M. Le Maire (article L 1612.1 du C.G.C.T.) à pouvoir engager des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2017 si nécessaire, jusqu'à concurrence du quart des sommes inscrites au budget 2016 hors chapitre 16, soit **522.000 €** :

Il est proposé pour 2017 d'engager les travaux suivants :

Détail des affectations :

Opération 113 : Centre bourg (enfouissement des réseaux)	104.500 €
21581 : Eclairage public	5.000 €
TOTAL	109.500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** M. le Maire à engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017.

D/96-12-16 - Autorisation pour l'engagement de certaines dépenses d'investissement en 2017 avant le vote du budget primitif - Budget eau et assainissement

Afin de ne pas différer les règlements des dépenses d'investissement avant le vote du B.P 2017, (en principe Avril), il est nécessaire d'autoriser M. Le Maire (article L 1612.1 du C.G.C.T.) à pouvoir engager des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2017 si nécessaire, jusqu'à concurrence du quart des sommes inscrites au budget 2016 hors chapitre 16, soit **100.000 €** :

Il est proposé pour 2017 d'engager les travaux suivants :

Détail des affectations :

Opération 103 : Travaux réseau d'eau	100.000 €
TOTAL	100.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** M. le Maire à engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017.

D/ 97-12-16 – Rapport d'activités 2015 d'ERDF et d'EDF

Ce rapport a été remis aux représentants de la commune lors d'une réunion du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc).

Il retrace les activités d'ERDF et d'EDF durant l'année 2015.

Ce document est à disposition auprès du secrétariat de la Mairie.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** de ces informations.

D/ 98-12-16 – Avenant convention école / cinéma

Comme les années précédentes, il y a lieu de signer un avenant à la convention triennale signée en 2014 pour le premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017 pour les classes de CP-CE1/ CE2.

Les modalités financières sont inchangées ; par ce document, la commune s'engage à prendre en charge :

- le coût de la billetterie pour les projections de films organisées par le cinéma Océanic
- le coût du transport des élèves, des enseignants et du personnel communal.

Le rapporteur demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDALUN